



Après avoir rejeté l'appel du Bureau de la Procureure Bensouda qui alléguait un vice de procédure, les juges ont confirmé hier, mercredi 31 mars l'acquittement, prononcé en 2019, de l'ancien président ivoirien Laurent Gbagbo, reconnu non coupable de crimes contre l'humanité, et de Charles Blé Goudé, ex-chef du mouvement des Jeunes patriotes. Un nouvel échec pour la Procureure Bensouda dans cette affaire qui a pourtant avalé une décennie.

La procédure n'a pas été entachée de vices, comme le reprochait l'accusation. Les juges de première instance ne se sont pas trompés en janvier 2019 estimant les preuves étaient d'une « *extrême faiblesse* », a expliqué la chambre d'Appel.

Selon les sources près du dossier, ce n'est pas la première fois que Fatou Bensouda essuie un échec dans l'Affaire Gbagbo et Blé Gouda. « *Après l'arrivée de Laurent Gbagbo à La Haye en novembre 2011, d'autres juges avaient une première fois rejeté le dossier, refusé de confirmer la mise en accusation. Ils avaient néanmoins donné une nouvelle chance au procureur* », souligne RFI. Sur cette affaire, le Bureau de Fatou Bensouda a toujours été alerté sur deux points à savoir, « *l'incohérence et la faiblesse de ses preuves* », explique notre confrère.

Des alertes qui n'ont pas pu stopper ce long feuilleton judiciaire, jusqu'à ce 31 mars 2021. Réagissant au rendu du délibéré de la chambre d'appel, Fatou Bensouda a dit prendre note du jugement.

*« Sous mon mandat, notre approche de tous les cas dont nous sommes saisis a toujours été de faire progresser nos devoirs et nos responsabilités avec le plus grand professionnalisme en stricte conformité avec #RomeStatute. La même approche de principe a guidé notre travail dans ce cas », a réagi la procureure Fatou Bensouda. « En tant qu'officier de la Cour, je respecte l'intégrité de ce processus et la décision de la Chambre d'appel », a-t-elle ajouté sur Twitter. « Les deux juges d'appel dissidents auraient accueilli l'appel de mon bureau et ordonné un nouveau procès. Le processus judiciaire à la CPI concernant ces affaires conjointes a suivi son cours et a abouti à un résultat final », a conclu Fatou Bensouda, la Procureure de la CPI qui quitte d'ailleurs ses fonctions le 15 juin prochain.*

Ainsi s'achève une saga judiciaire de 10 ans environ fondée sur des accusations fortuites et non fondées. Ce qui laisserait prospérer dans d'une certaine opinion dite panafricaniste des allégations de discrédit de la Cour Pénale internationale fondées sur le copinage, la corruption, et la volonté occidentale et des grandes puissances de perpétuer l'impérialisme des africains et les pays faibles.

*« Dans l'affaire, on constate qu'il n'y avait pas de preuves. Or c'est le Procureur qui a mené l'enquête : son équipe s'est efforcée de trouver de quoi bâtir le dossier d'accusation. Il faut revoir cette démarche. Je pense que le Bureau du Procureur doit revoir sa méthodologie et sa manière de conduire les enquêtes », réagit un chercheur sur RFI.*